



TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INTERNATIONAL(E) EN VUE D'UNE ETUDE SUR UNE REGULATION DU PASTORALISME ET DE LA TRANSHUMANCE EN AFRIQUE CENTRALE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans de nombreux pays d'Afrique centrale, le pastoralisme est une activité socio-économique essentielle pour plusieurs communautés, et contribue de manière significative à l'économie des pays.

Ces dernières années, les conflits autour du pastoralisme dans la sous-région se sont intensifiés en raison de la combinaison de plusieurs facteurs dont l'instabilité et les conflits armés dans certaines zones, les effets du changement climatique, le non-respect et la disparition des corridors traditionnels de transhumance, l'extension des surfaces cultivées et l'augmentation des cheptels. Ces facteurs ont contribué à alimenter la criminalité transfrontalière, y compris la circulation illicite des armes qui font peser des menaces sur la stabilité régionale. Les conflits et l'insécurité liés au pastoralisme et à la transhumance affectent particulièrement les femmes et les enfants de manière disproportionnée.

Préoccupé par ces nouvelles menaces sécuritaires, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) a, lors de sa cinquième session ordinaire tenue à Libreville (Gabon) en mars 2018, demandé au Secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) d'initier une réflexion en vue de l'élaboration d'une Convention sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale.

C'est dans le cadre de cette réflexion que la CEEAC recrute un (e) consultant(e) international en vue de mener une étude et proposer une base de texte relative à la réglementation sur le pastoralisme en Afrique centrale.

Le ou la consultant(e) aura pour tâches d'entreprendre un travail préliminaire de collecte d'information sur les réglementations nationales existantes et les accords de coopération dans les Etats membres ; préparer les documents de base pour l'atelier ; et finaliser le rapport de l'atelier pour approbation par la conférence régionale sur la transhumance.

La consultation sera conduite sous la supervision conjointe du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) et du Département des Affaires Politiques et du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale /MARAC de la CEEAC.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

L'objectif de l'étude est d'accompagner le processus de formulation d'une réglementation communautaire sur le pastoralisme et de la transhumance en Afrique centrale.

2.2. Objectifs spécifiques

- Identifier et documenter les réglementations régionales, sous-régionales et nationales pertinentes, y compris les accords de coopération existants en matière de pastoralisme et de transhumance ;
- Identifier les gaps dans les accords de coopération existants et formuler des recommandations pour les combler, et en tenir compte dans le projet de réglementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance ;
- Effectuer des missions de consultation dans quatre pays de la sous-région : Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad ;
- Proposer, sur la base de l'étude, des accords de coopérations susmentionnée et des consultations larges et inclusives, un projet de réglementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance ;
- Organiser, sous la supervision de la CEEAC et de l'UNOCA, l'atelier de validation technique du projet de réglementation.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette consultation, les résultats suivants sont attendus :

- Un rapport présentant :
 - Le répertoire exhaustif des réglementations régionales, sous-régionales et nationales pertinentes, y compris les accords de coopération existants, en matière de pastoralisme et de transhumance
 - Les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de transhumance ;
 - Les gaps dans les réglementations et accords de coopération existants et les recommandations en vue de les combler afin de renforcer le cadre

juridique communautaire en matière de pastoralisme et de transhumance ;

- La préparation et l'organisation de l'atelier sous-régionale sur le pastoralisme à travers :
 - La mise à disposition de documents d'information pertinents pour l'atelier ;
 - La préparation et l'organisation logistique de l'atelier ;
 - La définition du format et des thématiques de l'atelier ;
 - La finalisation du rapport d'atelier et du projet de réglementation communautaire devant être soumis à la validation des instances dirigeantes de la CEEAC.

IV. METHODOLOGIE

Quatre phases de la consultation guideront l'évaluation des progrès :

- Phase 1 : Discussion et adoption de la méthodologie et du plan de travail ; (Fin Février 2019)
- Phase 2 : Mission de terrain au Cameroun, en République centrafricaine, République démocratique du Congo et au Tchad ; (Mars 2019)
- Phase 3 : Organisation d'un atelier sous-régional de trois (3) jours sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale ; (Avril 2019)
- Phase 4 : Finalisation du projet de réglementation communautaire sur le pastoralisme et la transhumance en Afrique centrale. (Fin Avril 2019)

Le (a) Consultant (e) passera en revue les documents pertinents des Nations Unies, de l'Union africaine, de la CEEAC, de la CEMAC et des Etats membres utiles à ses missions. Il contactera les personnes ressources et les partenaires clés, y compris les acteurs de la société civile et les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs dans le but de mener de larges consultations.

Compte tenu de la nature transrégionale de la transhumance, le (a) Consultant (e) prendra en compte les dynamiques sur la question du pastoralisme en Afrique de l'Ouest conformément à la Déclaration de Lomé adoptée lors du Sommet Conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent du 30 juillet 2018. Par cette déclaration, les chefs d'Etat ont instruit la CEEAC et la CEDEAO, de prendre des actions conjointes pour prévenir et gérer les conflits liés au pastoralisme et à transhumance en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale.

V. LIVRABLES

- Un plan de travail en début de la mission ;
- Un rapport, à soumettre avant la tenue de l'atelier, comprenant :
 - Le répertoire exhaustif des réglementations régionales, sous-régionales et nationales pertinentes et les accords de coopération existants entre les Etats en matière de pastoralisme et de transhumance ;
 - Les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de transhumance dans les quatre pays d'Afrique centrale ;
 - Les gaps et les recommandations en vue de les combler afin de renforcer le cadre juridique communautaire en matière de pastoralisme et de transhumance ;
- Le programme et les documents de travail pour l'atelier ;
- Le rapport de l'atelier et le projet de réglementation communautaire devant être soumis à l'approbation des ministres et chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC.
- Un rapport de fin de mission comprenant des recommandations stratégiques en matière d'accompagnement-conseil, d'outils et de mécanismes pour la suite du processus en vue de l'adoption finale du projet de régulation communautaire.

VI. DUREE DE LA MISSION

La mission du Consultant(e) durera quarante (40) jours à compter de la date de signature du contrat.

VII. PRINCIPALES TACHES DU CONSULTANT (E)

Le (a) consultant (e) travaillera sous la supervision conjointe du Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) et du Département des Affaires Politiques et du MARAC de la CEEAC. Le (a) consultant (e) entreprendra les activités suivantes :

- Élaborer un plan et un calendrier de travail ;
- Procéder à la cartographie des réglementations régionales, sous-régionales et nationales pertinentes, y compris les accords de coopération existants entre les Etats en matière de pastoralisme et de transhumance ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion des questions pastorales et de transhumance en Afrique centrale ;
- Identifier les défis et les obstacles rencontrés par les acteurs dans l'application des réglementations régionales, sous-régionales et nationales ainsi que des accords de coopération ;

- Évaluer la contribution des réglementations nationales et des accords de coopération à la prévention et à la résolution des conflits liés au pastoralisme et à la transhumance dans les pays concernés ;
- Analyser les forces et les faiblesses des réglementations nationales et faire des propositions en vue de leur renforcement.
- Etablir les contacts nécessaires et consulter les institutions et les personnes ressources, y compris les experts nationaux désignés par les Etats membres, les agences du système des Nations Unies, les acteurs de la société civile et les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs ;
- Faciliter et présenter le résultat des consultations devant servir de base au projet de régulation communautaire lors de l'atelier ;
- Préparer et soumettre le rapport final de la consultation en y intégrant les contributions et recommandations issues de l'atelier ;

VIII. PROFIL DU CONSULTANT(E)

Le(a) Consultant (e) doit :

- Etre titulaire d'un diplôme de troisième cycle (master II ou autres) en sciences sociales, agriculture, élevage, production animale ou dans une filière pertinente relative à la thématique de la consultation) ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expériences dans les domaines de la planification de l'élaboration de stratégies, politiques nationales ou plan d'actions, de l'évaluation des capacités institutionnelles et organisationnelles, ou tout autre domaine pertinent pour le conseil, en particulier les mécanismes de résolution des conflits au niveau communautaire ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte de l'Afrique centrale, notamment des mécanismes de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Autres aptitudes du consultant(e)

- Capacité à organiser et planifier son travail de collecte de données, de recherche et de rédaction dans le respect des délais impartis ;
- Excellente capacité de rédaction ;
- Aptitude à communiquer efficacement ;
- Langues : avoir une excellente maîtrise du français, à l'oral et à l'écrit. La connaissance de l'anglais serait un atout étant donné que certains documents peuvent être en anglais ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique et de l'internet.
- Disponibilité à de voyager dans la région selon les besoins, avec de courts préavis.

Rémunération :

La rémunération sera déterminée en accord avec les standards et les règles des Nations Unies.

IX. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées par le présent appel et qui remplissent les conditions sus-évoquées sont priées de soumettre un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation
- Une méthodologie à suivre ;
- Un chronogramme détaillé indicatif de la mission ;
- Un CV daté et signé ;
- Les copie du (des) diplôme(s) et des attestations de travail ;
- Deux références techniques et certificats de travail et/ou de bonne fin d'exécution de projets.

X. SOUMISSION DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature doivent être adressés par email à :

Madame Djeneba KOUASSI DOSSO : kouassidosso@un.org

Et en CC à Monsieur Oyal Tordeg Medard : medardoyal43@gmail.com

Avec la mention « **CONSULTANT(E) INTERNATIONAL(E) EN VUE D'UNE ETUDE SUR LA REGULATION SOUS-REGIONALE DU PASTORALISME ET DE LA TRANSHUMANCE EN AFRIQUE CENTRALE** » comme sujet du message.

Les dossiers de candidatures doivent être reçus au plus tard, **le 28 février 2019 à 12 :00 GMT.**